

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 52 (1967)  
**Heft:** 11

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Paraît chaque mois  
Lausanne, novembre 1967  
52<sup>e</sup> année N° 11

# Le Messenger Raiffeisen

J.A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

## La revision selon la loi bancaire et selon les statuts

*Nous avons publié, dans le numéro d'octobre, une étude signée du directeur de l'Union suisse, M. A. Edelmann, Dr en droit, intitulée « La revision dans les Caisses de crédit mutuel ». Cette thèse avait pour but de faire ressortir le fondement de la revision, puis son rôle. Le problème a une telle importance pour nos Caisses Raiffeisen que nous nous proposons de l'étudier plus à fond en y revenant en deux ou trois articles nous permettant de nous étendre sur le côté pratique, méthodique, sans négliger le côté éducatif et social. Ce faisant, nous répondons d'ailleurs au vœu exprimé par nos militants et participants aux cours d'instruction où ces enseignements furent donnés.*

La loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, promulguée le 8 novembre 1934 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1935, stipule en son article 18 et en ces termes l'obligation de la revision professionnelle : « Les banques sont tenues de soumettre chaque année leur compte annuel au contrôle de reviseurs indépendants de l'établissement ».

La commission fédérale des banques nommée par le Conseil fédéral aux termes de l'article 23, assume la haute surveillance de la loi. Elle fonde ses appréciations et ses décisions sur les rapports présentés par les Offices fiduciaires de revision.

L'art. 3 de la loi stipule que, lors de la fondation d'une banque, donc d'une Caisse Raiffeisen, les statuts et le règlement doivent être remis à la commission des banques. Tant que celle-ci n'a pas constaté que les conditions légales de fondation sont remplies, la banque ne peut ni commencer son activité, ni être inscrite au registre du commerce. Cette disposition implique ainsi que toute l'administration et la gestion des affaires de la Caisse doivent se mouvoir dans le

cadre strict des statuts et règlements homologués par la commission fédérale des banques. C'est donc au nom de la loi que le reviseur contrôle l'application des statuts. C'est au nom de la loi qu'il a l'obligation de dénoncer toute entorse qui y serait faite. Ceci doit être bien mis en évidence parce qu'on est trop facilement enclin à ne voir, dans le rapport du reviseur, que des considérations et exigences émanant de l'Office de revision de l'Union suisse alors qu'elles découlent des prescriptions légales.

La mission des reviseurs est exposée à l'art. 19 de la loi. En voici les termes : « Les reviseurs ont pour mission de s'assurer que les comptes annuels sont établis, tant à la forme qu'au fond, conformément aux prescriptions des lois, des statuts et des règlements, en particulier de la présente loi et du règlement d'exécution. La direction de l'établissement est tenue de mettre les livres et pièces comptables à la disposition des reviseurs, de leur faciliter la vérification des actifs et des engagements, de leur fournir tous renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur tâche ».

L'art. 20 indique qui peut être chargé de la revision : « Seuls, les syndicats de revision et les sociétés fiduciaires reconnus comme institutions de revision pour les banques peuvent être chargés de la revision. Le règlement d'exécution précise les conditions requises (art. 31 et 32). La commission des banques statue sur les cas d'espèces ».

Il va sans dire qu'en l'occurrence l'Office fiduciaire de l'Union a été reconnu, aux termes de la loi, par la commission des banques, comme institution de revision des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse, cela en conformité de l'art. 9, chiffre 4, des statuts de l'Union qui stipule que « Les Caisses affiliées sont tenues de se soumettre à la revision annuelle de gestion de l'Union ».

Voyons maintenant comment l'Office fiduciaire et de revision de l'Union conçoit l'accomplissement de sa mission de revision dans le cadre de la loi. Nous étudierons tout d'abord la forme de la revision, le rôle du reviseur, la collaboration des organes dirigeants puis la forme et le contenu du rapport de revision. Nous nous arrêterons enfin à l'étude de ce rapport par les organes responsables et au profit que l'institution doit pouvoir en tirer de manière que l'opération ait pris son vrai sens.

### La revision de l'Union suisse

Conformément à la loi et aux statuts, l'Office de revision de l'Union suisse a pour tâche primordiale d'effectuer chaque année l'expertise professionnelle de l'organisation, technique et de l'administration des affaires de toutes les Caisses affiliées. La nécessité de cette revision officielle, obligatoire et à l'improviste, ne se discute plus. L'Union suisse n'a pas attendu la loi fédérale de 1934 pour s'en convaincre. Depuis la fondation de l'Union, il y a plus de 60 ans, les Caisses Raiffeisen suisses se sont librement soumises au même système de revision. Ce système a pu servir de modèle au législateur et on a pu continuer à le pratiquer sans modification depuis l'entrée en vigueur de la loi. Ce fait n'est-il pas susceptible de re-

### *Vous lirez dans ce numéro*

1. Chronique économique et financière
2. L'épargne dans les Caisses Raiffeisen
3. Extrait des délibérations
4. Me Laurent Aubry
5. Violentes manifestations
6. Le financement de la construction



hausser le prestige du mouvement Raiffeisen suisse ?

Les organes dirigeants savent d'ailleurs gré à l'Union centrale de l'exécution consciencieuse de ces expertises indépendantes, sérieuses et rigoureusement objectives, qui mettent un accent tout spécial sur l'observation stricte de la loi et des principes raiffeisenistes. Ils n'écourent pas les doléances de ceux qui, non avertis, trouveraient trop exclusives nos méthodes de contrôle et trop intransigeantes certaines revendications de l'Office de revision. Ils conviennent loyalement que ces inspections ont largement contribué à la considération dont jouissent les Caisses locales et le mouvement tout entier. Elles sont le secret de leur développement et de leur prospérité actuelle. Il n'est même pas exagéré de proclamer que des Caisses de crédit mutuel sans revision professionnelle obligatoire pourraient devenir un véritable danger public.

### Forme de la revision de l'Union suisse

La valeur de la revision repose en tout premier lieu sur le fait qu'elle est effectuée *toujours à l'improviste*. Toute autre inspection sur préavis serait inopérante, ne reflétant pas la situation naturelle, normale de la Caisse. D'ailleurs, les caissiers dignes de ce nom se font un point d'honneur de présenter en tout temps une organisation interne irréprochable. L'arrivée du reviseur ne leur occasionne aucune crainte. Cette situation constamment nette crée entre dirigeants et caissiers un sentiment de sécurité et de confiance qui rend les relations aisées et contribue au succès.

Par sa revision toujours à l'improviste, l'Office fiduciaire de l'Union a bien conscience de sa tâche légale et du service éminent qu'il rend aux Caisses affiliées. Ajoutons qu'il est aussi dans sa volonté de per-

sévérer dans cette voie. En effet, dans l'extrait des délibérations d'une des dernières séances des Conseils supérieurs de l'Union nous lisons ceci : « Les Conseils d'administration et de surveillance manifestent à nouveau leur volonté absolue de maintenir le système de revision *à l'improviste*, ce qui implique l'obligation pour chaque caissier de permettre la revision en tout temps, sans avis préalable, et d'assister le reviseur dans l'accomplissement de sa mission ».

Cette tâche de rendre possible en tout temps la revision à l'improviste, au sens de la loi, fait partie des attributions du caissier : elle est comprise dans son cahier des charges. Même si cela le gêne un peu, le caissier doit prendre immédiatement les mesures qu'impose l'arrivée du reviseur. Ce n'est d'ailleurs qu'une fois par an.

Emprisons-nous de rendre ici hommage à la presque totalité des caissiers. Le reviseur ne peut que leur être reconnaissant de l'accueil qu'ils lui réservent et des dispositions qu'ils savent spontanément prendre pour lui faciliter sa tâche.

La revision de l'Union ne se borne pas à une simple expertise fiduciaire telle qu'elle se conçoit communément. Elle est beaucoup plus poussée, cela dans l'intérêt bien entendu des Caisses qui aiment à être conseillées, à se sentir soutenues et encouragées dans un esprit de mutuelle compréhension et d'estime réciproque. Au contraire des fiduciaires qui n'accomplissent qu'un travail de contrôle commandé sans y avoir un intérêt quelconque, j'allais dire, sans y mettre tout leur cœur, l'Union suisse, en tant que Centrale des Caisses affiliées, défend ses propres intérêts en défendant ceux des Caisses, couvre sa propre sécurité en assurant celle de chaque Caisse en particulier, et veille à sa propre prospérité en concourant à celle de chacune des institutions locales. La revision de l'Union suisse a, par conséquent, double importance et on doit lui attacher le double de valeur.

Etendue et variée, l'activité que déploie l'Office de revision est donc tout axée sur cet objectif : assurer la bonne marche, la sécurité et la prospérité des Caisses affiliées pour augmenter la confiance et la considération dont elles sont l'objet.

Un contrôle méthodique et sévère est d'absolue nécessité en matière financière ; il appelle l'ordre, la ponctualité, la discipline et la conscience des affaires. Les éléments qui donnent une efficacité particulière à la revision de l'Union sont de différentes natures. D'ordre organique d'abord : l'Office de revision assure la surveillance supérieure du mouvement, réalise l'organisation technique, pourvoit les Caisses d'un matériel de comptabilité et de gérance bien approprié. D'ordre instructif et éducatif ensuite : le

reviseur est pour chaque Caisse un collaborateur, un conseiller, un ami ; il a à cœur d'initier les caissiers et les administrateurs au sérieux accomplissement de leur tâche. La revision est aussi naturellement d'ordre critique : le reviseur est un juge sévère lorsque les circonstances l'exigent.

La loi impose à l'organe de revision de lourdes responsabilités. Elle lui donne pour mission de veiller à ce que les dispositions légales soient rigoureusement observées, notamment celles découlant du code des obligations, de l'ordonnance sur le registre du commerce et tout particulièrement de la loi sur les banques à laquelle toutes les Caisses sont soumises. Le reviseur fait donc des sondages détectifs étendus dans les livres et documents comptables, car il doit attester que le bilan est conforme aux données d'une comptabilité régulièrement tenue. Il soumet aussi à une critique sévère l'administration générale. Il examine tant du point de vue formel que matériel les prêts et crédits accordés ainsi que leurs garanties et réclame que toutes les lacunes éventuellement constatées soient immédiatement comblées, car la loi lui fait une obligation de déclarer si, oui ou non, les dépôts confiés sont bien couverts par des actifs de bon aloi normalement garantis.

Indépendamment de cette tâche, avant tout légale, l'Office de revision et les reviseurs ont encore une autre importante mission à remplir : celle de veiller à ce que les statuts et les principes idéologiques du mouvement soient scrupuleusement respectés afin de préserver les Caisses de toute dégénérescence. Le rayonnement et l'efficacité des Caisses ne reposent en effet pas uniquement sur la prospérité matérielle mais aussi et surtout sur leurs valeurs spirituelles.

L'Office de revision est en quelque sorte le laboratoire où sont mises à profit, pour l'ensemble du mouvement, les multiples expériences, bonnes ou mauvaises, accumulées au cours des ans. L'application sincère et loyale des principes fondamentaux éprouvés est d'importance capitale pour une Caisse Raiffeisen à laquelle ils assurent une activité toujours saine et un maximum d'efficacité matérielle et morale. C'est pourquoi l'Office de revision veille jalousement à ce que ces principes soient scrupuleusement respectés. Il n'admet ni transgression ni compromis, de manière à bien sauvegarder les droits et les intérêts des sociétaires et à mériter toujours la confiance des déposants. Ce n'est qu'à cette condition que les Caisses Raiffeisen conserveront leur caractère de véritables coopératives d'entraide et prouveront leur droit à l'existence.

Il convient également de relever que la revision proprement dite n'est qu'un élément — le plus important certes — mais

un élément seulement du mécanisme complet de surveillance générale institué par les statuts. D'autres rouages complémentaires concourent encore au bon fonctionnement de ce mécanisme de sécurité générale. Il y a ainsi la disposition des statuts qui veut que les Caisses fédérées n'aient de comptes et n'entretiennent de relations bancaires qu'avec la Caisse centrale, ce qui donne à l'Union la possibilité d'exercer un contrôle permanent des opérations courantes. Une autre disposition du même ordre est celle qui interdit formellement les opérations d'effets de change, de même que la souscription de titres et toute transaction boursière. Toutes les Caisses affiliées doivent également tenir leur comptabilité d'après le système uniforme officiellement adopté et utiliser uniquement les livres et formulaires de titres et actes délivrés par l'Union centrale. Dirigée par des profanes en matière bancaire et gérée par un fonctionnaire unique, la Caisse Raiffeisen a certains côtés vulnérables qui n'existent pas dans la même mesure dans d'autres entreprises commer-

ciales ou bancaires. Les dispositions précitées et d'autres encore, toutes d'ordre préventif, constituent des auxiliaires précieux de la revision positive dont elles augmentent manifestement l'efficacité.

Dans cet ordre d'idées, et parce que le reviseur ne peut constater que ce qui est effectivement comptabilisé, nous mettons en évidence la nécessité logique de faire certaines confrontations extérieures en demandant la production de quelques titres en circulation : livrets d'épargne et de compte courant, cartes d'emprunt, ou en lançant des avis de situation aux titulaires de certains comptes. Ce mode d'investigation par sondages joue le rôle de remède préventif contre les tentations. Ces contrôles sont appréciés du public qui y voit une source supplémentaire de sécurité, un lien inespéré avec l'organe officiel de surveillance. La correspondance échangée en ces occasions en est le témoignage. D'autre part, le caissier consciencieux ne peut qu'appuyer les efforts tendant à la défense du prestige de l'institution.

Fx.

## L'épargne dans les Caisses Raiffeisen suisses

Comme cela a toujours été le cas jusqu'ici, le poste principal du passif des bilans des Caisses Raiffeisen suisses est constitué par l'épargne. En augmentation de 162 millions, elle a pour la première fois doublé le cap des deux milliards et s'inscrit par 2157 millions de francs, ce qui correspond à 63 % de la somme totale du bilan. Si l'on tient compte des avantages de taux offerts par les placements à long terme, l'élargissement de 162 millions est remarquable, ceci en dépit du fait que les retraits proprement dits, de 467 millions de francs, ont été, par exemple, supérieurs de 30,5 millions à ceux de 1965. Si l'on considérait précédemment que les retraits opérés dans ce secteur étaient en partie convertis en placements à long terme à des taux plus rémunérateurs, l'équité nous oblige à dire que, l'an dernier, ils furent de manière prépondérante affectés à la couverture financière d'acquisitions de toutes sortes, la tendance à la modernisation et à la rationalisation ne frappant plus uniquement les entreprises artisanales ou agricoles, mais bien encore chaque foyer pris individuellement. En dépit de cela, l'évolution de ce chapitre témoigne de l'esprit de prévoyance dont nos populations sont encore animées. C'est pourquoi il serait souhaitable que, dans une mesure plus large que cela n'est le cas, l'Etat,

passant de la parole aux actes, accorde à la modeste aisance ainsi constituée un traitement de faveur. Si certains comptes d'épargne imposants, créés durant le grand boom économique qui semble toucher à sa fin, représentaient ou le produit de marchés fructueux ou le résultat d'heureuses spéculations, ce chapitre, en ce qui concerne nos Caisses, est bien l'expression du petit pécule constitué sagement franc par franc. On comptait, en effet, à fin décembre 1966, 706 000 carnets d'épargne, dont 585 800 de moins de fr. 5000.— et 120 200 avec un avoir supérieur.

Les dépôts y relatifs se décomposent comme suit :

|                   |                       |            |
|-------------------|-----------------------|------------|
| fr. 598 444 000   | en avoirs de moins de | fr. 5000.— |
| fr. 1 559 108 000 | en avoirs de plus de  | fr. 5000.— |
| fr. 2 157 552 000 | au total              |            |

L'accroissement des dépôts d'épargne au cours des quatre dernières années se présente de la manière suivante :

|        |                        |
|--------|------------------------|
| 1963 : | 161 millions de francs |
| 1964 : | 135 millions de francs |
| 1965 : | 141 millions de francs |
| 1966 : | 162 millions de francs |



Le niveau atteint en 1963 a ainsi pu être légèrement dépassé. Et voici encore les mouvements de fonds pour le même laps de temps (donc sans les intérêts capitalisés) :

|                              | 1963     | 1964     | 1965     | 1966     |
|------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| <i>En milliers de francs</i> |          |          |          |          |
| Dépôts                       | 456 999  | 488 456  | 517 318  | 559 578  |
| Retraits                     | —342 067 | —406 158 | —436 808 | —467 320 |
| Excédent des dépôts          | 114 932  | 82 298   | 80 510   | 92 258   |

La progression des dépôts, en fléchissement en 1964 et 1965, enregistre de nouveau une plus-value intéressante, qui ne doit cependant pas inciter les organes locaux à se reposer sur les lauriers précédemment acquis. En effet, l'excédent des dépôts effectifs du public de 1965, de 80 millions de francs, correspondait au 57 % de l'élargissement total de 141 millions affiché par le chapitre de l'épargne. Pour 1966, les 92 millions de francs de capitaux frais des épargnants constituent 56,7 % de l'accroissement global de 162 millions de francs. Il n'y a là rien de grave en soi, mais cette constatation souligne la nécessité d'une propagande constante et adroitement conçue dans le but d'attirer à la Caisse des éléments qui se sont jusqu'ici tenus à l'écart du mouvement.

Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de comparer l'évolution du nombre des opérations intervenues en 1965 et 1966. Si les 735 000 dépôts effectués en 1965 étaient de 41 000 plus nombreux qu'en 1964, les 762 000 versements de 1966 révèlent une augmentation de 27 000 opérations. Les prélèvements, quant à eux, de fr. 303 000.— en 1965 passent à fr. 309 000.— en 1966, s'élargissant de fr. 6000.— (contre fr. 9000.— en 1965). Ces quelques chiffres indiquent, pour un fléchissement de 14 000 opérations de dépôt, une augmentation en capital de 42 millions et, pour une diminution du nombre de retraits de 3000 seulement, un accroissement des prélèvements de 31 millions de francs. S'il n'y a pas de rapport direct entre la somme moyenne des dépôts et celle des retraits, il convient cependant de ne pas oublier que les comptes importants constitués durant la période de haute conjoncture sont susceptibles de causer, lors du revirement de la situation, un amoindrissement important des capitaux confiés. Il faut donc, lors du calcul de la liquidité, réserver une part appropriée pour les besoins éventuels de cette catégorie de clients.

Si en 1965 le nombre des carnets mis en circulation accusait une sensible augmentation par rapport à 1964, les 47 000 livrets

nouvellement émis l'an dernier correspondent en nombre à ceux de 1965. Il en est à peu près de même des comptes liquidés : 24 800 en 1966 contre 24 000 en 1965. L'avoir moyen par carnet se monte à fr. 3056.— (fr. 2917. a. p.).

L'épargne a bénéficié d'un taux d'intérêt de 3 ¼ % à 3 ¾ %, suivant les régions, ce qui a rapporté aux déposants une somme brute totale de 69,8 millions de francs, contre 60,8 millions en 1965.

Les comptes de dépôts totalisent la somme de 137,5 millions de francs, en progression de 13,3 millions (13 millions en 1965). Le nombre de livrets — 22 200 — a augmenté de plus de 2200. Les Caisses tessinoises, auprès desquelles ces carnets remplacent ceux d'épargne, viennent en tête avec 17 168 comptes, suivies des sections valaisannes, avec 2265. Dans les autres régions du pays, ces comptes ne rencontrent plus guère la faveur du public faisant en partie double emploi avec les livrets d'épargne ordinaires.

Dans le compartiment des obligations, de 4 ½ % à fin 1965, les taux bonifiés ont passé rapidement en 1966 à 4 ¾ % et 5 % suivant les régions, ceci ensuite de la pression exercée par les émissions d'emprunts publics, dont certains furent mis en souscription à 5 ¼ %, voire à 5 ½ %. On peut certes se réjouir de l'amélioration du rendement des capitaux confiés par les déposants, traités durant trop longtemps quelque peu en parents pauvres. Dans l'intérêt d'une certaine stabilisation des taux débiteurs, il serait souhaitable que ces conditions ne soient plus dépassées. L'élargissement de ce chapitre — de 54,5 millions — n'a pas atteint le niveau de 70 millions de 1965. Il n'en est pas moins fort important et porte le capital ainsi placé à 580 millions de francs, ce qui représente 17,1 % du bilan, contre 16,7 % l'exercice précédent.

Du point de vue de la stabilité des bilans, le renforcement de ce secteur est réjouissant. Il convient cependant de ne pas oublier que les titres émis à des taux encore bas viennent successivement à échéance et qu'ils devront être renouvelés aux conditions actuellement en vigueur. Même si un léger fléchissement des taux offerts aux nouveaux titres devait se produire dans un proche avenir, il ne permettrait pas de procéder sans autre précaution à une baisse des conditions faites aux débiteurs, le portefeuille des obligations contenant pour un certain nombre d'années encore des titres à des taux supérieurs à ceux réclamés pour les hypothèques de premier rang.

Les comptes courants à vue, fort en vogue encore en 1962 et 1963 — où les augmentations annuelles se chiffraient par plus

de 20 millions de francs — semblent ne plus exercer le même attrait. Ces avoirs révèlent néanmoins pour 1966 une progression sensiblement supérieure à celle de 1965, soit de 5,4 contre 3,3 millions. L'accroissement de 2,6 % pour l'exercice passé en revue n'en demeure pas moins modeste. L'amélioration des taux bonifiés à l'épargne et aux bons de caisse n'est certainement pas étrangère à cette évolution. Ces dépôts à vue, de 217,9 millions de francs, représentent 6,4 % environ de la somme du bilan. Il s'agit ici de fonds disponibles en tout temps et dont on doit tenir compte dans le calcul de la réserve de liquidité à constituer, si l'on veut éviter toute surprise. Par ailleurs, ces comptes nécessitent de nombreuses écritures, occasionnent donc un surcroît de travail et entraînent le maintien d'une caisse relativement élevée. Cela justifie l'application d'une commission adaptée à la nature et au mouvement de ces dépôts, pour lesquels l'intérêt bonifié en 1966 a varié, dans la règle, de 1 ½ à 2 %.

Les créances à terme sont constituées par les placements effectués par les collectivités de droit public pour une période précise. L'élargissement de 2,4 millions a porté le capital placé à 67 millions de francs. L'alimentation de ces comptes accuse, comparativement à l'exercice précédent (4,3 millions), un ralentissement certain, ceci malgré l'application de taux correspondant à ceux des bons de caisse. En revanche, les crédits accordés aux pouvoirs publics locaux se sont élargis de 26,7 millions, pour s'élever à 284,5 millions. Durant les quatre dernières années, les prêts accordés aux communes ont progressé de 116 millions. Les services ainsi rendus ont été aussi substantiels qu'appréciés, le resserrement intervenu sur le marché des capitaux ayant pour les administrations publiques également rendu plus difficile l'obtention de prêts et crédits. Il serait souhaitable de voir enfin tomber les barrières quelque peu désuètes qui existent encore dans certains cantons et qui ont pour but d'entraver la liberté des communes dans le choix des établissements auprès desquels elles peuvent déposer leurs capitaux momentanément disponibles.

*Etrait du « Rapport annuel 1966 ».*



**Imprimerie  
Favre & Favre sa  
rue Longemalle 7  
1020 Renens**

# CHRONIQUE économique et financière

## Economie mondiale

Selon le rapport de la commission de recherches économiques, la conjoncture mondiale continue à marquer un affaiblissement des tendances ascendantes. Ceci vaut surtout pour l'économie de l'Europe de l'Ouest et aussi pour celle de l'Amérique du Nord. En revanche, l'essor économique s'est plutôt renforcé au Japon. En Australie également, la conjoncture générale ascendante, qui s'était mise en mouvement à fin 1966, s'est poursuivie. En Amérique latine, il semble qu'il y ait un léger redressement suscité en partie par la politique économique expansive de la majorité des Etats.

Le ralentissement de la croissance qui se poursuit dans les grandes économies nationales a de nettes répercussions, notamment sur le développement de la production industrielle. Tandis qu'en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne la production s'est de nouveau immobilisée au-dessous du niveau correspondant de l'année précédente et qu'elle a été presque stationnaire aux Etats-Unis d'Amérique, les accroissements ont, en règle générale, sensiblement diminué dans les autres pays industriels. Seuls le Japon et l'Italie ont maintenu une production fortement expansive. Contrairement à ce qui s'était passé lors de la crise de Suez en 1965, le récent conflit du Proche-Orient n'a pas de répercussions aussi importantes.

Dans bien des pays industriels, l'accalmie des affaires a conduit à une réduction de la durée de travail. Le chômage a sensiblement augmenté en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suède, aux Pays-Bas et en France. Sur les marchés internationaux des matières premières, la hausse des prix, provoquée par la guerre israélo-arabe, a déjà été remplacée, dès le milieu de cette année, par un mouvement contraire.

## Economie suisse

Malgré les nets signes de récession apparus dans divers pays industrialisés, la production se maintient à un niveau élevé en Suisse. L'évolution conjoncturelle n'a cependant pas été uniforme dans toutes les branches et, dans certains secteurs, la production sert en partie à alimenter les stocks. La diminution des investissements privés témoigne en particulier de ce fléchissement. D'autre part, le taux d'accroissement des exportations, nettement inférieur à celui enregistré l'année dernière, s'est ressenti de la baisse conjoncturelle intervenue chez nos

principaux partenaires commerciaux. Cette situation a conduit à un déficit de la balance commerciale qui, pour le premier semestre, dépasse de 100 millions de francs celui de 1966. Il semble également que certains postes de la balance des services fassent état de recettes plutôt stagnantes, par exemple, le tourisme, les établissements de cure suisses étant partiellement moins fréquentés.

Le bureau fédéral de statistique précise le ralentissement dans l'accroissement de la production industrielle en indiquant que l'indice de cette production n'a augmenté que de 1 % par rapport au deuxième trimestre de 1966 alors que, pour les trimestres précédents, ces taux d'accroissement variaient entre 3 et 6 %. C'est dans les deux groupes d'exportation que sont la chimie et l'horlogerie que le rythme d'expansion s'est le plus sérieusement affaibli. Il y a même reculé dans les deux industries tributaires du bâtiment, l'industrie du bois (— 15 %) et celle de la pierre (— 10 %). On note aussi un léger fléchissement dans l'industrie des métaux. Enfin, la production de l'industrie textile a connu, pour la première fois après une pé-

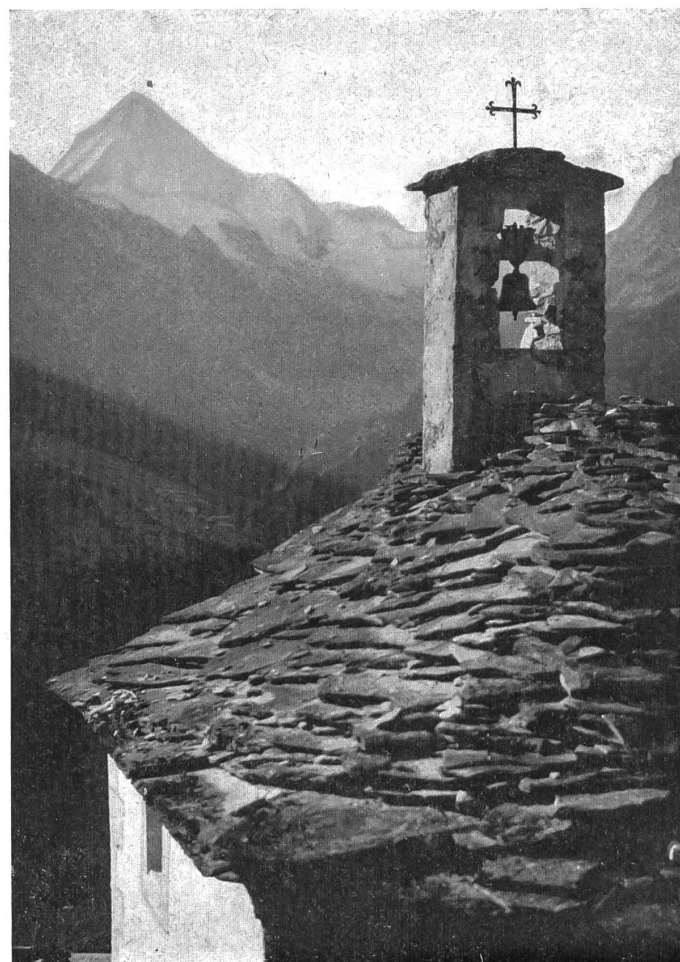
riode de fléchissement de deux ans, une nouvelle augmentation (+ 2 %).

L'indice des prix à la consommation s'est établi à 104,7 points à fin août, marquant une augmentation de 0,4 % par rapport au mois précédent. Au terme de septembre, il était de 104,3 (septembre 1966 : 100). On note ainsi un recul de 0,4 % par rapport à fin août. Comparativement au niveau enregistré un an auparavant, on constate une hausse de 4,3 %. La régression de septembre provient du prix du beurre, du fromage, de Gruyère, des légumes et des fruits.

L'effectif de la main-d'œuvre étrangère a marqué également une sérieuse baisse à fin août. Cet effectif global de 589 445 comprend 435 931 travailleurs au bénéfice d'un permis annuel et 153 514 saisonniers. Il était de 600 548 en août 1966. Il a donc baissé d'une année à l'autre de 11 103 ou de 1,8 %. Les professions du bâtiment et de la métallurgie ont fait ressortir les plus fortes baisses.

Parlant du tassement de la conjoncture, le conseiller fédéral Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique, a déclaré récemment que notre politique économique doit être aujourd'hui considérée comme ayant produit dans l'ensemble des résultats satisfaisants, ce qui a permis de rap-

La chapelle  
de Getty  
(Val d'Hérens)



porter les mesures contre la surchauffe, cela après une période relativement courte. Il ne faut cependant pas oublier que des facteurs naturels y ont puissamment contribué, tout spécialement les phénomènes de récession survenus à l'étranger et, chez nous, le fléchissement dans la construction privée.

### Marché de l'argent et des capitaux

Le marché suisse de l'argent et des capitaux reste liquide. Ainsi, les banques ont procuré à l'économie, sans recours au crédit de la Banque Nationale, les moyens d'effectuer les paiements de la fin août. Les placements monétaires internationaux ont encore augmenté. En raison de la forte liquidité, le franc suisse est redevenu la monnaie la mois chère sur l'euromarché, ce qui a provoqué une forte hausse de la demande étrangère d'avances en francs.

Dans la circulaire par laquelle elle annonce aux banques la suppression anticipée des directives de crédit, la Banque Nationale relève que, dans le premier semestre de cette année, les crédits accordés à des débiteurs suisses par les banques cantonales, les grandes banques, ainsi que par les banques régionales et les caisses d'épargne d'une certaine importance, n'ont pas augmenté de plus de 3 %, soit de 40 % seulement du taux d'expansion annuel de 7 % qui était considéré comme économiquement justifié par les directives de crédit. Bien que les crédits augmentent généralement plus dans le second semestre que dans le premier, il n'y a pas lieu de craindre un accroissement excessif dans l'état actuel de la conjoncture. C'est pourquoi la Banque Nationale a estimé pouvoir rapporter les directives de crédit, le danger de voir des crédits excessifs favoriser l'inflation étant écarté.

Les liquidités existantes ont permis une certaine baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Le taux de l'argent au jour le jour sur la place de Zurich, qui avait diminué en juillet de 3 — 3 ½ % à 1 ½ %, a encore baissé à ½ — 1 % depuis fin juin. Le rendement des obligations fédérales, qui se montait à 4,75 % en moyenne en janvier dernier et à fin juin encore, est tombé à 4,60 % au cours du mois de juillet, puis à 4,40 % au début de septembre et même à 4,35 % à mi-septembre. Le rendement des obligations cantonales a aussi nettement régressé, c'est-à-dire de 5,32 % au début de l'année à 4,85 % à mi-septembre.

Cette évolution ne s'est cependant qu'à peine répercutée sur le taux du marché à moyen terme. En particulier, les taux d'intérêt des obligations de caisse en vigueur au début de l'an n'ont pas été modifiés. L'émission de ces obligations de caisse a donc continué de rapporter aux banques des mon-

tants importants d'argent frais. Le taux est en général de 4 ¾ à 5 % selon le terme, la moyenne étant restée inchangée depuis le début de l'année, de 4,86 % dans les banques cantonales et de 4,88 % dans les grandes banques.

Un climat favorable a régné sur le marché des émissions après la pause d'été. Les nouveaux emprunts publics ont toujours été facilement couverts. La bonne capacité d'absorption du marché a conduit les émetteurs à réduire de ¼ % le taux d'intérêt de leurs nouveaux emprunts : 5 ½ % pour les campagnes d'électricité, même 5 ¼ % en octobre pour les Forces Motrices bernoises, 5 ¼ % en septembre (canton de Neuchâtel) puis 5 % en octobre (BC de Bâle) pour les cantons et les banques cantonales, ainsi que pour les deux centrales de lettres de gage.

En ce qui concerne le taux d'intérêt servi en épargne ou exigé des prêts hypothécaires, il n'a pas varié sensiblement depuis le début de l'an. La moyenne du taux en épargne dans les banques cantonales est actuellement de 3,58 %. Elle est de 4,49 % pour les an-

ciennes hypothèques de premier rang, de 4,67 % pour les nouvelles hypothèques sur les bâtiments agricoles ou à logements à bon marché, de 4,74 % sur les autres bâtiments locatifs ou industriels.

### Pour nos Caisses Raiffeisen

L'évolution du marché monétaire n'est pas assez sensible pour influencer l'échelle des taux appliqués par nos Caisses. Les conditions actuelles doivent donc être maintenues jusqu'à la fin de l'année. C'est ainsi 3 ¾ % en épargne à peu près partout, 4 ¾ et respectivement 5 % pour les obligations à 3 et 5 ans de terme. Dans le secteur des débiteurs, on applique le taux minimal de 4 ½ % pour les anciennes hypothèques. 4 ¾ et même 5 % pour les nouvelles affaires en premier rang, les autres conditions étant adaptées à ces taux de base. Des directives seront données en temps opportun sur les conditions à prévoir pour l'année prochaine. Fx.

## Extraits des délibérations

### de la séance commune des organes supérieurs de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel des 12 et 13 septembre 1967

Réunis en séance ordinaire d'automne de deux jours, sous la présidence de M. Gallus Eugster, président, les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union ont délibéré notamment sur les objets suivants :

1. Les Caisses nouvellement fondées de Carasso TI  
San Nazzaro-Piazzogna TI  
Mühlau AG  
sont admises au sein de l'Union. Les cinq fondations intervenues en 1967 portent l'effectif des Caisses affiliées à 1126.

2. Des crédits et avances sur dépôts à terme sont accordés à diverses Caisses, pour une somme totale de 14 millions de francs. En plus de cela, les Conseils ont consenti un nombre important de prêts à des collectivités de droit public et à des particuliers.

3. Le directeur Edelmann présente un rapport fouillé sur la situation du mouvement et l'activité déployée par l'Office de revision. Les membres des Conseils prennent acte avec satisfaction du résultat général des revisions effectuées en cours d'exercice ainsi que des efforts déployés en vue d'accomplir, cette année encore et si possible au cent pour cent,

le mandat de revision confié au Département dirigé par le rapporteur.

4. Le directeur Schwager soumet le bilan de la Caisse centrale, arrêté au 30 juin 1967, ainsi qu'un rapport sur l'activité enregistrée par le département bancaire de l'Union centrale au cours des premiers six mois de l'exercice. La somme du bilan a passé à fr. 696,6 millions. La forte augmentation des avoirs des Caisses affiliées participe de façon prépondérante à l'élargissement du chiffre du bilan.

5. L'état de liquidité et des fonds propres des Caisses fait l'objet d'une étude approfondie. La direction de l'Union doit, chaque année, remettre un rapport concis sur ces deux objets à la Commission fédérale des banques.

6. Au terme d'un exposé présenté par le directeur Edelmann, les membres des Conseils procèdent à un long échange de vue sur l'organisation des prochains Congrès de l'Union. Le droit de participation ainsi que le nombre des participants fait l'objet d'une discussion nourrie.

(Voir suite page suivante)



## † M<sup>e</sup> Laurent Aubry

*Avocat, greffier au Tribunal du district des Franches-Montagnes, membre du Conseil de surveillance de l'Union Raiffeisen suisse, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, président de la Caisse Raiffeisen de Saignelégier.*

L'homme de bien, c'est là sa récompense,  
Après sa mort possède le pouvoir  
D'étendre au loin sa féconde influence,  
Par des moyens qu'il fut seul à prévoir.  
A nos regards, tel un ressuscité,  
Il semble vivre encore sur la terre,  
Y prolongeant son œuvre salutaire  
D'inépuisable et douce charité.



Cette pensée jaillit de notre cœur jeté dans le désarroi par le brutal départ d'un ami sur lequel nous fondions tant d'espérances. Mais les desseins de Dieu sont insondables et nous ne pouvons que prononcer notre « Fiat », quelle que soit la douleur causée par une aussi cruelle séparation.

Le décès de Me Laurent Aubry, survenu le 4 octobre dernier à l'hôpital des Bourgeois à Bâle où il avait été transporté le jour du Vendredi-Saint, a jeté dans le deuil les raiffeisenistes de tous les milieux de notre Union suisse où le défunt comptait parmi les personnalités marquantes, ceux du Jura tout spécialement, où il a présidé à la destinée de la Fédération régionale, et singulièrement encore ceux de sa commune de Saignelégier où il a voué ses forces et ses talents au service de la Caisse locale.

La personnalité si attachante de Me Aubry était dominée par un seul trait de caractère, sa bonté, une bonté débordante de dévouement, une bonté jamais tarie qui faisait de lui, dans n'importe quelle situation, un homme rassurant et foncièrement bon. Toujours là pour aider sans compter sa fati-

gue, modeste ne recherchant pas la gloire personnelle, ni le prestige de sa fonction, il a donné le meilleur de lui-même au mouvement coopératif du crédit dont les réalisations sur le plan social et chrétien répondaient à ses aspirations les plus intimes. Ayant toujours été de l'avant, ne connaissant les obstacles que pour les surmonter, il disparaît prématurément après une vie bien remplie qui fait l'admiration de tous.

Me Laurent Aubry était né aux Emibois (Franches-Montagnes) le 20 juin 1906. Fils d'une famille de terriens, élève appliqué au collège Saint-Charles à Porrentruy, il décrocha sa maturité classique au collège de l'abbaye de Saint-Maurice en 1928. Il s'inscrivit ensuite aux facultés de droit des universités de Fribourg et de Berne et obtint brillamment son brevet d'avocat en 1932. Il donna un bel essor à son étude d'avocat ouverte à Saignelégier et se distingua comme juriste compétent et serviable. Après 14 ans d'activité, en 1945, Me Laurent Aubry fut élu tacitement aux postes de greffier au Tribunal des Franches-Montagnes et préposé aux poursuites. Il sut donner là toute sa mesure et innombrables sont ceux à qui il rendit service avec l'amabilité et la jovialité qui le caractérisaient.

Toutes les œuvres ou organisations sociales et économiques du pays ont sollicité son dévouement qu'il n'a jamais refusé. Il fut membre de la commission cantonale des œuvres sociales et membre de la commission des écoles normales du Jura, comme aussi membre du Conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Joseph. Il occupait un siège au sein du Conseil communal. Défenseur de la classe paysanne et grand ami du cheval — son sport favori était l'équitation — il présida aux destinées du Marché-Concours de Saignelégier, la plus grande manifestation nationale organisée au Jura. Il fut membre fidèle et généreux des associations et des sociétés locales.

Mais c'est au mouvement Raiffeisen, tant sur le plan local que jurassien et national que Me Aubry sut se donner pleinement.

En 1929, il milite parmi l'équipe des fondateurs de la Caisse locale alors qu'il étudiait encore à l'université. Durant 23 ans, il en fut le caissier compétent et fidèle, puis le président du comité de direction depuis 1963.

Ses qualités d'administrateur et son attachement aux principes de base du crédit mutuel lui valurent sa nomination de membre du Comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen où, en 1963, il succéda à l'inoubliable M. Sylvain Michel à la présidence de cette importante organisation. Il excella dans cette fonction où il fit autorité et s'y donna sans compter. Sur son lit d'hôpital, il s'intéressait à l'activité du mouvement. Les dirigeants se rendaient à son chevet pour y recevoir des consignes et se faire conseiller sur les problèmes à résoudre. Cinq jours avant sa mort, nous nous trouvions encore auprès de lui pour préparer une toute prochaine séance du comité.

Ses mérites furent consacrés en 1963 lorsque les organes centraux de Saint-Gall l'appelèrent au Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Répondant à cette belle marque de confiance et d'estime, il sut faire honneur à son Jura en accomplissant son mandat national avec distinction.

Me Laurent Aubry a été un chrétien dans toute l'acception du terme, fidèle à sa foi, à ses convictions, à ses tâches professionnelles, à ses amitiés. Il a tracé son sillon terrestre, tout droit, sans défaillances Et nous ne saurions mieux faire, pour évoquer sa mémoire et marquer son esprit chrétien, spiritualiste et humaniste, que de reproduire ici l'essentiel des paroles prononcées à son endroit par le représentant du mouvement Raiffeisen suisse, M. René Jacquot, conseiller national, président du Conseil de surveillance de l'Union suisse, qui parlait au nom de la Direction centrale de Saint-Gall, au nom de la Fédération jurassienne et de la Caisse Raiffeisen de Saignelégier.

Je ne connaissais pas Me Aubry avant sa nomination au Conseil de surveillance de l'Union suisse. Cependant, depuis 1963, il m'a été donné de le rencontrer régulièrement à l'occasion des séances des Conseils centraux à Saint-Gall ainsi que des Congrès annuels.

Dès nos premiers échanges de vue, j'ai rapidement compris que nous étions de la même famille spirituelle.

Deux courants d'opinion sollicitent actuellement avec une violence toute particulière les options des hommes. Le matérialisme — pour qui l'homme n'est qu'un animal supérieur qui finit définitivement à la fosse du cimetière ou au four du crématore — est un courant puissant qui emporte des masses innombrables d'êtres humains dont les regards sont uniquement tournés vers le temporel. Face à ce courant auquel un philosophe et sociologue

7. Le directeur Schwager fait le point de la situation en ce qui concerne les préparatifs de la construction du futur bâtiment de l'Union. Il souligne les difficultés rencontrées au cours des pourparlers avec les instances respectives de la ville de Saint-Gall.

8. Les comptes annuels de la Caisse d'allocations familiales sont adoptés. De fr. 16 192,95 à fin 1966, la fortune nette de cette œuvre sociale a passé à fr. 67 715,05 au 31 décembre 1967. Les primes encaissées (fr. 158 048,25 soit fr. 14 310,50 de plus qu'au cours de l'exercice précédent) ont permis le versement de 1548 allocations pour enfants, d'un montant total de fr. 140 666,40.

9. M. Willi Keiser est nommé mandataire commercial de la Caisse centrale.



du XIX<sup>e</sup> siècle a imprimé une force et un style nouveaux, le christianisme, après deux mille ans d'évangélisation, continue d'affirmer avec plus ou moins de succès que l'homme est composé de corps et d'esprit et que son âme immortelle a été créée par Dieu pour le bonheur éternel.

Or, pour bâtir la cité terrestre, tout mouvement et tout homme engagé doivent opter pour l'une ou l'autre de ces deux conceptions fondamentales.

Me Aubry avait choisi le plan de Dieu. Il avait compris Saint-Paul qui, s'adressant aux Corinthiens, leur disait dans son langage d'amour : « Tout est à nous sur la terre ; mais vous vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu ».

Et après Saint-Paul, notre ami Aubry considérerait qu'il était normal que toutes les choses de la terre soient mises au service de la personne humaine pour que, par son intermédiaire, tout retourne à Dieu. Auteur et Maître de toutes choses.

Il a compris, lui comme son prédécesseur Michel, que, dans notre société matérielle, l'argent est trop souvent un mauvais maître. Il a désiré en faire un bon serviteur. Et il a découvert dans les Caisse Raiffeisen le moyen de réaliser son idéal.

Et c'est ainsi que Me Aubry a mené une vie de dévouement — et je puis dire — non seulement dans les milieux raiffeisenistes mais partout où son cœur généreux le poussait à agir pour le bien des autres.

Cher ami Laurent, au nom de la Caisse locale, au nom de la Fédération jurassienne, au nom de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, en mon nom personnel, je te dis merci.

Merci pour le bien que tu as fait et que tu nous as fait.

Libéré de cette enveloppe de chair qui t'a fait tant souffrir les derniers jours de ta vie, tu vois maintenant Dieu face à face.

Tu comprends enfin clairement combien beau est Son plan sur la création et la rédemption de l'humanité. Aide-nous à continuer le beau combat que tu as livré pour réaliser, sur la terre des hommes, plus d'amour, plus de justice, plus de fraternité authentiquement chrétienne.

Et continue à soutenir ta chère épouse — à qui j'adresse les condoléances émues des organisations que je représente — afin que la solitude qu'elle craint devienne un dialogue, une communion intense et éternelle.

Il a plu à Dieu, dans les desseins de son insondable Providence, de rappeler à lui, pour l'associer à sa gloire, son fidèle serviteur.

*Me Laurent Aubry*

Seigneur, que ta volonté soit faite !

\* \* \*

Les funérailles de Me Laurent Aubry, célébrées en l'église de Saignelégier, ont bien illustré l'émouvant témoignage de sympathie donné par une foule dense et recueillie : des personnalités accourues de toute la Suisse, du canton, du Jura, de la Montagne,

des visages d'hommes de la terre, d'ouvriers, venus dire en silence leur affection, leur regret et leur gratitude.

Sur la tombe ouverte, et avant l'éloge funèbre du conseiller national René Jacquot de Bramois (VS), le préfet et président du Tribunal des Franches-Montagnes, M. Charles Wilhelm, exprima le merci des autorités cantonales, du district, communales, et des innombrables associations et organismes où le défunt œuvrait inlassablement et avec tant d'efficacité, cela grâce à ses dons, à son dynamisme, à son inextinguible soif de soulager et d'aider.

Me Laurent Aubry méritait ce solennel et suprême hommage. Son œuvre féconde dépassera de beaucoup la durée des fleurs déposées sur sa tombe : c'est un monument qui ne disparaîtra pas. Le souvenir de cet ami restera profondément gravé dans nos cœurs.

Que son épouse admirable trouve encore ici l'expression de notre vive et sincère sympathie ! Qu'elle puise sa consolation dans l'assurance que le maître de la vie assure à son cher époux cette lumière et cette joie qu'il a lui-même si souvent dispensées ici-bas.

*Fx.*

## **Violentes manifestations du mécontentement agricole**

Ainsi donc, le 2 octobre 1967 restera marqué en France par des manifestations paysannes d'une violence inouïe. Près de 150 000 militants agricoles sont descendus dans les rues de cinquante villes !

Le résultat immédiat ?

283 blessés dont 2 morts, des horions en nombre incalculable entre les forces de police et les manifestants, brigandage d'immeubles de préfecture et d'automobiles.

Il semble que ce soit à Quimper, chef-lieu du Finistère, que les manifestations aient été les plus violentes. Pour le préfet du département, les manifestations y ont connu un déchaînement profondément navrant.

Au cours d'une conférence de presse tenue à la préfecture, il a déclaré :

« Je tiens à stigmatiser de la façon la plus véhémement ces manifestations. Des actes de pur vandalisme ont été commis contre les biens des tiers et le patrimoine public. Des véhicules ont été volontairement brûlés, des équipements municipaux, panneaux de signalisation, bouches d'égoûts, ponts, etc., ont été détériorés et de nombreuses vitres brisées. Fait particulièrement inqualifiable, le logement des concierges a été, en leur absence, pillé et totalement détruit par le feu avec le mobilier et leurs effets personnels. Les forces du maintien de l'ordre, longuement assaillies par de multiples projectiles, constitués de pierres, de pavés arrachés, de bouteilles, gourdins et morceaux de fonte, n'ont riposté qu'en toute dernière extrémité. Il y a eu parmi celles-ci plus de 170 blessés.

Or les ambulances et les voitures de pompiers ont été empêchées par les manifestants d'accomplir leur mission. Ce déchaînement de violence se produisant notamment à l'heure de la sortie des écoles est profondément navrant, injuste dans ses effets, et totalement inefficace à la solution des problèmes économiques posés par ailleurs à la profession agricole ».

M. Hemery, président de la Fédération des exploitants du Finistère a contesté certaines affirmations du préfet. « Il n'y a pas eu de pillage », a-t-il déclaré. Les violences ont été le fait d'hommes désespérés ».

Sous le titre « La mesure du mécontentement », l'un des journaux agricoles de la Bourgogne écrit :

« Il faut vraiment avoir été aux premières loges à Autun, le 2 octobre, entre la grille (ouverte !) de la sous-préfecture et le service d'ordre, mitrailleuse au poing, pour mesurer toute la haine qu'a su accumuler dans la classe paysanne, depuis dix ans qu'il exerce avec stabilité, le gouvernement actuel. Les éleveurs de Bourgogne, tranquilles de nature, laborieux, attachés à leur sol, comme ils le sont, ne m'ont jamais, sauf au moment de la Résistance, donné l'impression d'une aussi grande exaspération. Il s'en fallut de bien peu pour que le service d'ordre, presque débordé à l'entrée de la sous-préfecture et affolé — non sans raison — ne fasse le geste absurde qui déchaîne la foule, comme à Quimper. Nos dirigeants syndicaux ont fait preuve de beaucoup de calme ;

je n'en dirai pas toujours autant des gens en uniforme, qui firent volontiers le geste de lever leur arme... comme si une tomate leur tombait dessus. »

Ledit journal s'en prend spécialement au gouvernement qu'il accuse de réduire la classe paysanne à l'état de mendicité quand la majeure partie de la nation chemine vers un mieux-être.

Toutes les charges fiscales, sociales et des services émanant du Pouvoir, dit-il encore en substance, ont à peu près doublé depuis deux ans et, par sa mauvaise foi, par sa détermination ou son incompetence, l'Etat provoque une baisse à la production importante du prix de la viande ou des bêtes d'élevage. Les éleveurs ne croiront plus en aucune promesse et sont certainement prêts, en toute conscience, à sortir de leur campagne.

Après dix ans d'exercice, le gouvernement actuel est parvenu à ce résultat splendide : la masse paysanne, raisonnable de nature, aimant l'ordre et la tranquillité, ne peut plus ne pas bouger. Elle a aidé le régime actuel, elle a cru en lui et l'a même soutenu au point de vue électoral. C'en est fini, je pense ; l'exaspération est à son comble et le manque de confiance vraisemblablement définitif. Nous sommes au bord de la violence. Elle seule paie-t-elle dans le pays de Descartes ? Un fait est certain : dans ce pays soumis, où tout le monde s'incline, des ministres aux gendarmes, en passant par les préfets, l'éleveur, lui, ne s'inclinera pas. Un valet soumis a toujours été acheté ou nanti. Nous ne le sommes pas. L'un explique l'autre. A des masses dont on a fait des prolétaires n'appartiennent plus que les réactions de prolétaires à qui la violence est la seule arme ».

\* \* \*

Je ne cite ces deux témoignages que pour montrer la violence des manifestations du 2 octobre et les sentiments qui animent les agriculteurs français, laissant évidemment au préfet et au journal la responsabilité de leurs déclarations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont joliment marquées par la passion.

\* \* \*

Le fait est que les manifestations ont été déclenchées par le grand organisme de faïte de la paysannerie française: la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Pratiquement ininterrompue d'octobre 1953 à octobre 1964, l'agitation paysanne française, qui avait connu son paroxysme au cours de l'été 1961, semblait s'être calmée depuis trois ans. Ce n'était que le calme avant la tempête.

Il faut remonter à octobre 1964 et à la grève des livraisons du lait pour trouver la trace d'un mouvement de protestations aussi ample que celui du 2 octobre dernier.

Tentons de donner une explication à cette perpétuelle agitation qui, de temps à autre, dégénère en violences comme celles du 2 octobre.

\* \* \*

La paysannerie française est en pleine mutation, en pleine crise de croissance... nous disent les observateurs avertis. Des structures vieilles de 150 ans craquent. Les différences au sein de la classe paysanne s'accroissent, et elles s'accroissent à un point tel qu'on va jusqu'à parler de *deux* agricultures en France, l'une prospère et l'autre de plus en plus misérable. C'est un fait qu'actuellement les régions céréalières et viticoles sont favorisées, et les régions d'élevage défavorisées.

On compte actuellement 403 000 exploitations d'une moyenne de 4 hectares et 884 000 de 20 hectares. Cela fait plus d'un million d'exploitants agricoles qui luttent durement pour survivre et qui sont démesurément endettés. Ajoutons-y 390 000 entreprises de 20 à 50 hectares ; 83 000 exploitants de 50 à 100 hectares et enfin 23 000 grandes exploitations de plus de 100 hectares.

Aussi a-t-on vu, le 2 octobre, des paysans en colère qui cassaient tout en certains endroits — c'étaient ceux des régions d'élevage — et d'autres paysans mécontents, mais néanmoins très calmes, qui se contentaient, par solidarité, de manifestations symboliques. Les premiers luttèrent pour leur survie. Les autres cherchaient à se placer mieux en regard du prochain avènement de la Petite Europe des Six.

\* \* \*

Ces difficultés des agriculteurs des régions d'élevage — et c'est la grande majorité — expliquent que, chaque année, en France, 125 000 agriculteurs quittent la terre pour embrasser une autre profession.

La France compte encore 16 agriculteurs pour 100 habitants. En 1789, 9 Français sur 10 travaillaient la terre. Aujourd'hui l'exode paysan s'accélère. De 1960 à 1965, alors que la production agricole augmentait de 15 %, la population paysanne, elle, diminuait de 15 % également.

\* \* \*

Malgré cette diminution du nombre de paysans et malgré l'augmentation de la production agricole — ce qui normalement devrait considérablement augmenter le revenu de chaque agriculteur : plus le gâteau est grand et moins nombreux sont ceux qui ont

## OH... LA... LA...!!

... si seulement j'avais un véhicule pour travailler, une voiture pour me déplacer !!!  
... mais voilà...

Bien-sûr, nous connaissons votre problème, mais nous connaissons aussi la solution ; la voici :

**Sans capital initial** et moyennant de modestes mensualités, vous allez disposer d'une voiture neuve VW, Audi ou Chrysler de votre choix, dès demain si vous le voulez.

Demandez les détails sur notre système «Leasing» auprès du tandem de vente

**Andreae & Burki**

**c/o Garage Jan S. A., Lausanne**

**Tél. 25 89 62**

**Tél. privé entre 20 h. et 21 h. : 32 79 83**

**Le Centre automobiliste Jan, Lausanne**

à recevoir une part, plus grande est la part de chacun — le revenu paysan n'a cessé de dégrader. Celui-ci n'atteint pas les deux tiers du revenu du salarié. D'autre part, les paysans sont endettés, au point qu'en janvier 1967, les prêts fournis par les crédits agricoles et les banques privées s'élevaient à 40 milliards de francs, soit 80 % des ventes de l'agriculture.

\* \* \*

Mais — notent aussi les observateurs — il faut reconnaître que le paysan français reste encore trop routinier.

Il accuserait un retard trop considérable dans l'adaptation aux nouvelles techniques de commercialisation des produits de la terre. Incorrigiblement individualiste, il serait celui qui est le moins concerné par les écoles d'agriculture et les méthodes d'éducation sociale et économique qui existent dans d'autres pays.

La générosité de la terre française inclinerait à une certaine nonchalance ; un isolationnisme total, non seulement par rapport aux agriculteurs des autres nations européennes mais encore par rapport au reste de la France, aurait fait qu'un certain nombre d'exploitants français se trouveraient aujourd'hui dans une situation pas très différente de celle de *leurs ancêtres du siècle dernier* !

En un mot comme en cent, l'agriculture française ne serait pas compétitive à l'heure de l'avènement de la Petite Europe, où les frontières n'arrêteront plus aucun produit de la terre. Elle serait incapable de lutter avec les techniques commerciales, la qualité de présentation et la rapidité de livraison des Hollandais et même des Allemands !

Ainsi donc, l'avènement de la Petite Europe qui a tant réjoui l'agriculture française se tournerait finalement contre elle !

\* \* \*

Michel Cuperly, l'un des dirigeants du monde agricole français, n'a pas craint de mettre le doigt sur la plaie quand il a écrit récemment :

« Aux accidents de conjoncture viennent s'ajouter des déficiences d'ordre structurel, particulièrement sensibles dans certaines régions: vieillissement de la population, sous-emploi, pénurie de moyens de formation, manque de terre, etc. Certains souligneront avec raison l'importance des initiatives qui ont été prises ces dernières années pour corriger ces déficiences, le nombre d'organismes créés pour mieux maîtriser ces mutations. Il en est résulté un vif espoir chez nombre d'agriculteurs de voir enfin des structures meilleures mises en place. Malheureusement les choses vont moins vite dans la réalité. Ceci a créé en retour un non moins vif mouvement d'impatience. Ceux qui, de plus en plus, raisonnent en chefs d'entreprises ne peuvent attendre pendant dix ou vingt ans la terre ou l'équipement qui leur fait défaut ».

Cela étant, Michel Cuperly estime que le gouvernement doit immédiatement faire un tri dans les actions à mener :

1. Donner une aide efficace aux exploitants qui doivent et peuvent évoluer vers des formes modernes d'activité.

2. Apporter un soutien de caractère social à ceux qui n'ont pas la possibilité d'entrer dans cette voie.

3. Laisser voler de leurs propres ailes les agriculteurs qui en ont les moyens. Trop d'argent est dépensé actuellement — par ce trop fameux canal des subsides — d'une manière aveugle.

Souhaitons que le chef paysan soit entendu du gouvernement.

\* \* \*

En conclusion, notons que les événements du 2 octobre dernier ne sont en réalité qu'un épisode de cette tragédie qui se joue continuellement depuis l'avènement de l'ère industrialiste : l'insertion de l'activité agricole dans l'économie générale moderne. L'agriculture continue à rester une inadaptée... par la faute des autres, bien sûr, mais aussi par la sienne... elle a toujours tant de peine à se mettre à l'heure du temps, à emboîter le pas du progrès...

*Abbé Crettol.*



#### LE MESSENGER RAIFFEISEN

**dans toutes les familles raiffeisenistes  
pour que vive plus intensément l'esprit  
d'entraide dans la communauté rurale.**

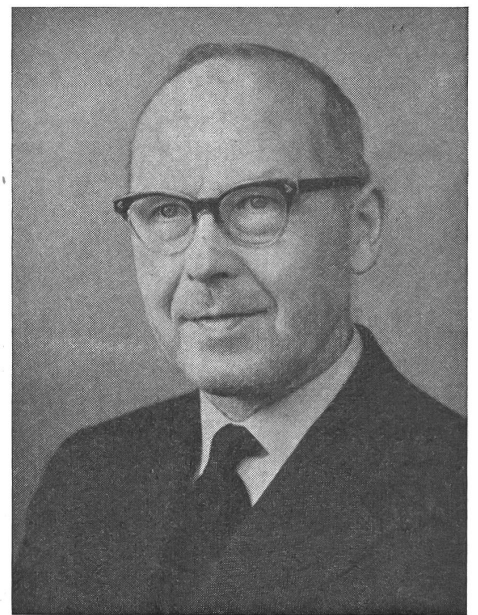


## Hommage de reconnaissance à un excellent serviteur :

### M. Ernest Bucheler Secrétaire de l'Union

Pour chacun d'entre nous, la vie tient en réserve de pénibles échéances. Pour vous, cher Monsieur Bucheler, ce 1<sup>er</sup> octobre 1967, date à laquelle une santé subitement déficiente vous obligea à faire valoir vos droits à la retraite, est certainement un de ces jours. Certes, les pronostics de la faculté sont aujourd'hui plus optimistes qu'il y a quelques mois. Nous en sommes heureux pour vous et pour les vôtres.

Mais, il a bien fallu que tous se rendent à l'évidence: l'amélioration constatée dans votre état général ne pouvait être maintenue qu'au prix de la cessation d'une activité intense et dévouée, déployée depuis plus de 50 ans au service d'une idée qui vous avait conquis. Nous concevons aisément combien fut dur pour vous ce choix qui devenait inévitable. Et nous ne vous le cacherons pas : bien qu'elle ne fut plus une surprise complète, votre décision nous a profondément attristés. Nous sommes certains de traduire les sentiments de tous vos collègues du siège central, des membres des organes supérieurs de l'Union et des milliers de collaborateurs au sein des Caisses locales et des Fédérations



régionales à qui, durant des dizaines d'années, vous avez si largement distribué vos conseils et accordé votre appui, en vous disant ici, à l'occasion de votre départ, un cordial et bien sincère merci. Heureusement, nous nous reverrons quelquefois, puisque vous êtes disposé, pour autant que votre santé le permettra, de continuer à servir le mouvement, dans les rangs des « complémentaires ».

Monsieur Bucheler,

De tout cœur, nous vous remercions des précieux services rendus durant 51 ans et à nos Caisses et à tout le mouvement.

En effet, c'est le 11 août 1916 que les portes de l'Union s'ouvraient à son premier apprenti. En 1921, l'Office de revision vous accaparait et, en 1922 déjà, soit à 21 ans à peine, le futur brillant et convaincant orateur et propagandiste Bucheler tenait son premier discours. Depuis, vous avez collaboré activement à la fondation de plusieurs centaines de Caisses Raiffeisen. Vos innombrables revisions et visites dans tout le pays, inspirées de l'ardent désir de rendre service, de conseiller et d'aider, ont puissamment contribué à la bonne marche et au développement des Caisses. A côté de l'ancien directeur Stadelmann, vous êtes certainement la personne qui a vécu le plus intensément la vie du mouvement raiffeiseniste en Suisse, de ses débuts à ce jour.

Que la Providence vous accorde la grâce de pouvoir suivre longtemps encore la vie de l'œuvre dont vous avez fait un des buts d'une existence féconde et bien remplie, tel est le vœu le plus sincère que font tous ceux qui vous connaissent et qui ont eu le privilège de travailler avec vous.

Monsieur Bucheler : de tout cœur et bien sincèrement, nous vous disons : MERCI.

*A. Edelmann, docteur en droit,*

## IDÉES DIRECTRICES

### Esprit social = coopération

La coopération est l'œuvre de l'esprit social et, à la considérer de plus près, elle montre combien cet esprit est fort dans le peuple, s'il est sain ou malade, s'il évolue ou s'il dégénère. C'est pourquoi un peuple ne peut fournir un meilleur témoignage de son caractère, ne peut mieux justifier son existence et ses prétentions à une place avantageuse dans la famille des peuples qu'en se montrant capable, dans son pays, de mener la coopération à un état florissant, de développer sa vie économique sur des bases coopératives. Dans la mesure où le peuple réussit, il travaille non seulement pour son bien-être et le bien des générations futures, mais aussi pour le progrès de l'humanité entière, pour la réalisation de cet idéal : La paix sur la terre et la bienveillance parmi les hommes. »

*Hans Müller, secrétaire de l'Alliance  
coopérative internationale de 1907 à 1911.  
directeur de l'Union suisse.*

## Le financement de la construction de logements en 1967

*D'une étude de M. W. Kull, directeur de la Banque Nationale Suisse, à Zurich, nous tirons les quelques extraits suivants à l'intention de nos lecteurs.*

Il ressort de l'enquête du délégué aux possibilités de travail sur l'activité de la branche du bâtiment que les constructions annoncées et dont l'exécution est envisagée en 1967 représentent 13,32 milliards de francs. Sur ce montant, 5,36 milliards concernent le secteur public et 7,96 milliards le secteur privé (logements : 4,68 milliards de francs ou 59 % ; constructions industrielles et artisanales : 3,29 milliards de francs ou 41 %). Tandis que le volume des constructions industrielles et artisanales n'est pas supérieur aux investissements de l'année précédente, les projets, dans le secteur public et la construction de logements, révèlent un net dépassement des dépenses effectuées en 1966. Pour ce qui est des logements, il est de 360 millions de francs ou de 8 %. On a donc lieu de se demander si le marché de l'argent et des capitaux est en mesure d'assurer le financement des constructions de logements envisagées par les particuliers.

\* \* \*

Les crédits de construction ouverts par les banques ont accusé — dès l'an dernier — une nouvelle augmentation.

On a lieu d'admettre que les crédits accordés en 1966 ont dépassé 4 milliards de francs et que plus des trois quarts de ce montant concernent le logement. Ces crédits et ceux qui ont été ouverts antérieurement, mais qui n'ont pas été utilisés entièrement, autorisent à penser que le financement à court terme de la construction de logements est assuré pour 1967.

Au cours des premiers mois de l'année, le volume des crédits de construction accordés par les banques a été quelque peu inférieur aux chiffres de la période correspondante de l'année précédente. En mai et juin, ils ont accusé l'accroissement le plus marqué enregistré pendant ces mois depuis 1962.

Les banques qui se livrent traditionnellement aux transactions hypothécaires ont enregistré une forte augmentation de l'afflux de fonds de tiers à moyen et long terme (carnets d'épargne et livrets de dépôts, bons de caisse, emprunts obligataires). Du début de l'année à fin mai, les fonds confiés aux banques cantonales, aux deux grandes banques qui pratiquent le crédit hypothécaire

et aux 43 banques locales et caisses d'épargne les plus importantes ont totalisé 1,5 milliard de francs, soit 44 % de plus que pendant la période correspondante de 1966.

En 1966, les nouveaux crédits hypothécaires accordés par les banques peuvent être évalués à 2750 millions de francs. L'intensification de l'afflux de fonds à moyen et long terme permet de supposer que le montant des nouvelles hypothèques s'inscrira au minimum entre 2,9 et 3 milliards de francs en 1967. A ce chiffre, il convient d'ajouter les crédits alloués sous la forme d'avances et prêts à terme fixe garantis par hypothèque. Ces avances atteindront probablement 700 millions de francs, de sorte que le montant global des crédits hypothécaires octroyés (directement et indirectement) par les banques s'établira vraisemblablement entre 3,6 et 3,7 milliards de francs. Dans ce montant figurent les crédits hypothécaires accordés aux exploitations agricoles, aux entreprises industrielles et artisanales, aux hôtels, etc. La construction de logements absorbant les trois quarts de ces crédits, on a lieu d'admettre que les capitaux qui seront mis à disposition par les banques pour le financement de cette activité totaliseront de 2,7 à 2,8 milliards de francs en 1967.

En 1964 et en 1965, les nouveaux prêts hypothécaires accordés par les sociétés d'assurance sur la vie ont atteint 500 millions de francs par an. On peut supposer qu'ils se maintiendront à ce niveau en 1967, malgré l'attrait exercé par les nouveaux emprunts obligataires à 5 et 5 ¼ % (et davantage).

Il est donc probable que les nouveaux prêts hypothécaires des banques et des sociétés d'assurances au profit du logement atteindront 3,2 à 3,3 milliards de francs. De 300 à 400 millions de francs doivent être trouvés ailleurs pour que le financement par le biais de fonds de tiers couvre les besoins, de l'ordre de 3,5 à 3,7 milliards de francs. On peut raisonnablement admettre que ces montants seront couverts par les caisses de pension, les institutions de prévoyance et d'autres bailleurs de fonds, même s'ils s'intéressent davantage que hier — les rendements s'étant améliorés — aux emprunts obligataires.

Dans l'ensemble le financement de la construction de logements paraît assuré en 1967 ; cependant, un certain nombre de questions particulières ne sont pas résolues, en particulier celle de la couverture des investissements requis par l'édification de grands ensembles.

(Source : Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles, N° 2, août 1967).

## Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes

La fin de l'année approche à grands pas. MM. les caissiers feront bien de commencer sans tarder les travaux préliminaires du bouclage.

On peut déjà en particulier :

- calculer les intérêts ;
- préparer les différents extraits : inscription des comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouve le solde de l'année en cours (il n'est pas possible de maintenir chaque année le même ordre des comptes), avec indication du solde au 1<sup>er</sup> janvier. On peut même préparer le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Soldes fin année précédente » ou « Soldes au 1<sup>er</sup> janvier » doit cor-

respondre au montant indiqué dans la colonne « Soldes au 31 décembre » du tableau récapitulatif de l'extrait respectif de l'année précédente. En fait, cette première colonne des extraits n'est que l'image de celle des « Soldes au 31 décembre » de l'année précédente. Ce résultat donne déjà la certitude qu'aucun compte n'a été oublié ou porté deux fois. Voilà un bon point de départ qui facilite grandement l'établissement définitif des extraits au début de l'an.

c) Contrôler le report des opérations des journaux sur les comptes particuliers des grands livres. Cette précaution à ne pas négliger évite bien des ennuis et la perte d'un temps précieux imposé par la recherche fastidieuse d'erreurs ou d'oublis.



Notre expérience nous prouve, une fois de plus chaque année, que les caissiers qui ne prennent pas les dispositions utiles en vue de l'avancement des travaux de clôture, dans le courant du second semestre déjà, avant Noël en tout cas, ne sont que difficilement en mesure de combler le retard ainsi occasionné.

### Abonnement au « Mesager Raiffeisen »

Pour des motifs d'ordre technique et par mesure d'économie, le tirage de chaque numéro est limité aux besoins réels. Le nombre d'exemplaires « disponibles » est ainsi chaque mois très réduit.

Les Caisses qui désirent abonner de nouveaux membres l'an prochain voudront bien leur assurer le service du journal dès le numéro de janvier. A cet effet, elles communiqueront *maintenant* déjà les nouvelles adresses au bureau de l'Union.

Sur demande, l'Union remet à l'examen, pour la revision, la liste des abonnés.

C'est l'occasion de répéter que le service de l'abonnement à tous les sociétaires constitue le meilleur moyen de propagande de l'esprit raiffeiseniste et que la modeste dépense supplémentaire occasionnée représente un excellent placement.

### Commande de matériel à l'Union

Pour éviter un embouteillage de fin d'année et les retards qui en résulteraient dans les livraisons, MM. les caissiers sont instamment priés de commander si possible

*avant le 15 décembre*

les différents extraits utiles pour l'établissement du compte annuel ainsi que tous les formulaires qui leur sont éventuellement nécessaires.

Indiquer toujours pour chaque extrait et pour chaque formule le numéro et la quantité désirés.

Utiliser la carte de commande.

Nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire de grosses provisions de formulaires afin de pouvoir toujours bénéficier des innovations et des améliorations qui peuvent être introduites ensuite des expériences pratiques et des exigences légales. Pour ce qui concerne les comptes annuels en particulier, on ne commandera toujours que les formulaires nécessaires à la clôture d'un seul exercice.

### Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1964 des avoirs des communes et paroisses, collectivités, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1967 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1964 s'éteint le 31 décembre 1967.

Dr G.

### Changements d'adresses

Nous prions instamment MM. les caissiers et MM. les présidents des Comités de direction de bien vouloir nous annoncer sans retard les mutations intervenues au sein des organes dirigeants, notamment la nomination d'un nouveau caissier ou d'un caissier remplaçant, du président ou d'un membre du Comité de direction ayant la signature sociale, du président du Conseil de surveillance. Pour chacun, donner l'adresse complète avec le numéro postal d'acheminement et, éventuellement, le numéro de téléphone.

Par la mise à jour rapide du registre des adresses à l'Union, on évite des complications et des retards dans l'expédition et la réception de la correspondance ; on facilite ainsi grandement les tâches de l'Office de

revision et de la Caisse centrale, cela tout à l'avantage des Caisses intéressées. Nous exprimons, par avance, notre vive gratitude pour ces communications si utiles.

### IN MEMORIAM

† Me Laurent Aubry, avocat

Président du Comité de direction  
Saignelégier (Jura)

S'unissant à l'hommage rendu dans ce journal à son président décédé, Me Laurent Aubry, la Caisse Raiffeisen de Saignelégier veut encore dire en particulier tout le chagrin de ses membres et exprimer à Madame Aubry leur vive sympathie.

Soigné avec un dévouement sans limite par son admirable épouse qui passait presque toutes ses journées à son chevet à l'hôpital de Bâle, et recevant les nombreuses visites de sa parenté et de ses amis, il a donné à tous une vivante leçon de patience et de chrétien renoncement.

Il a participé intensément à la vie publique en mettant de l'entrain dans les sociétés, dans les comités, dans les multiples commissions qu'il faisait profiter de son entregent, de sa culture, de sa connaissance des choses et des hommes. Il fut, durant 23 ans, le caissier compétent de notre institution de crédit mutuel, puis son président distingué depuis 1963. Nombreux sont les sociétaires qui ont bénéficié de son appui direct et qui lui en gardent une profonde reconnaissance. C'est qu'il avait le cœur sur la main et ne savait pas refuser.

Son œuvre reste et nous garderons de lui le plus pieux et le plus durable des souvenirs.

O. F.



**La forêt est votre caisse d'épargne...**

mais avant d'en profiter, cette forêt demande vos soins. Reboisez donc régulièrement après vos coupes de bois ou après les chutes de vent. Ne laissez pas surprendre les surfaces vidées par les mauvaises herbes. Votre forestier vous dira de même. Le mauvais rendement actuel ne doit pas vous retenir de procéder aux plantations indispensables en forêt.

Si vous avez un moment entre vos travaux pour vous occuper de votre forêt, commandez les sapins (ou autres variétés) nécessaires ou demandez en tout cas mon prix courant. Cet été a été propice à mes cultures, de sorte que je puis vous livrer des plants vigoureux et sains.







**PÉPINIÈRES FORESTIÈRES STÄMPFLI — 3054 SCHÜPFEN**  
TÉL. (031) 87 01 39

